



Syndicat CGT des Personnels Actifs Statutaires, Précaires,  
en Inactivité de Service, Veuves et Veufs, de la CCAS et CMCAS  
de la Branche des Industries Électriques et Gazières du Territoire  
de Marseille et de toutes ses Activités Extra Territoriales.

Aux représentants des Organisation Syndicales :

**FO**  
Jérôme OLIVERO  
Eric MEYNARD  
Brice BOUBENNA

**CFDT**  
Michel TOCHE  
Charles PASCUAL  
André VIOLA

**CFE CGC**  
Jean-Louis ARNAUD  
Jean-Claude BERTI  
Julien PABLO

**Spécial Journée du 31 mars**

Marseille, le jeudi 24 mars 2016.

**Objet : lettre ouverte de la CGT des IEG Marseille aux représentants FO, CFDT et CFE CGC**

Cher(e)s collègues,

Comme vous le savez, le gouvernement prépare un énième mauvais coup en direction du monde du travail. Son dernier bébé s'appelle projet de « loi travail » dit « loi El Khomri », censé faire baisser le nombre de privés d'emploi dans notre pays... Pour la CGT, ce projet de loi, c'est plutôt travailler plus, pour gagner moins, pour être licencié plus facilement !

J'ai été mandaté par les camarades de mon Syndicat pour organiser une rencontre avec vous, représentants des Organisations Syndicales de nos entreprises.

Comme vous le savez déjà, la CGT de par ses Statuts fondateurs, conserve un attachement indéfectible à l'unité de tous les salariés.

Je sais, pour avoir lu plusieurs documents émanant de vos Confédérations Syndicales, qu'à ce jour nous n'avons pas toujours la même analyse des dangers que représente ce projet de loi. Néanmoins je reste persuadé qu'un certain nombre de points représente un socle sur lequel nous pouvons nous rejoindre afin de viser la mobilisation du personnel la plus large, nécessaire pour gagner.

Allons-nous laisser nos Electriciens et Gaziers d'astreinte voir leur temps d'astreinte retenu sur leur temps de repos s'ils ne sortent pas ?

Allons-nous laisser nos employeurs diviser par 5 la majoration des heures supplémentaires ?

Allons-nous laisser nos employeurs nous licencier même si nos entreprises ne connaissent pas de difficultés économiques ?

Allons-nous laisser nos employeurs étendre le forfait jour pour nos cadres sur 3 ans au lieu d'1 an ?...

Déjà, lors de la journée d'action du 9 mars, la forte mobilisation des jeunes et des salariés a permis de faire reculer le gouvernement sur le plafonnement des indemnités prud'homales et sur le temps de travail des apprentis qui restera finalement à 35 heures par semaine !

Depuis, le 17 mars et aujourd'hui ont été aussi marqués par de belles initiatives dans tout le pays.

Le prochain rendez-vous est fixé le 31 mars, jour de grève et de manifestations nationales aux côtés des étudiants et lycéens pour obtenir le retrait de ce projet de loi.

Afin que nous puissions travailler sur appel commun pour la journée du 31 mars intégrant un maximum de revendications sur lesquels nos Syndicats se rejoignent, **je vous propose que l'on se rencontre le mardi 29 mars à 11h00 dans la salle Jean-Paul Neullet sur le site d'Arenc.**

Comptant sur votre présence ou celle de vos représentants afin de construire l'unité syndicale solide et durable dont nos personnels ont besoin dans nos entreprises pour gagner, je vous prie de recevoir, chers collègues, l'expression de mes sincères salutations syndicalistes.

Gilbert Benhamou  
Secrétaire Général  
Syndicat Territorial CGT des IEG Marseille  
06.60.13.92.64

76, Traverse de la Gaye - 13009 Marseille  
Tél. : 04.96.21.60.12 - Fax : 04.96.21.60.20  
E-Mail : [la.cgt.ieg.marseille@orange.fr](mailto:la.cgt.ieg.marseille@orange.fr)